

➔ Lors d'un retour à domicile ou en EHPAD



Le risque de transmission à des sujets sains et notamment à votre entourage n'ayant pas été prouvé jusqu'à ce jour, il n'y a aucune mesure particulière à mettre en œuvre les concernant. Vous pouvez donc continuer vos activités relationnelles et professionnelles, sans précautions particulières en respectant une hygiène corporelle quotidienne et une bonne hygiène des mains.

Signaler, cependant, votre statut de "Patient-Contact" aux personnes qui vous soignent :

- > infirmier, > kinésithérapeute,
- > aide-soignant, > pédicure, etc...
- > médecin,

Ils respecteront rigoureusement les précautions d'hygiène, car ils prennent en charge d'autres patients potentiellement fragiles.



Si ces informations soulèvent des questions, le personnel soignant et les professionnels de l'hygiène de l'établissement, où vous avez été hospitalisé, sont prêts à y répondre.

N'hésitez pas à vous adresser à eux.

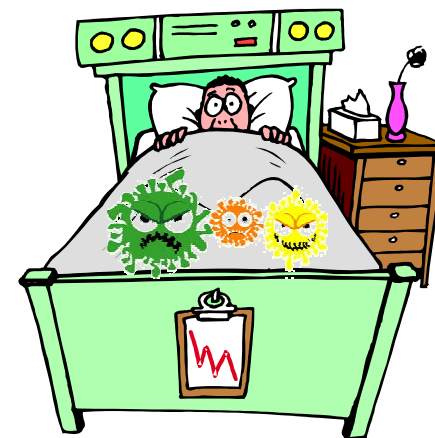


Coordonnées :

Vous êtes considéré "PATIENT-CONTACT" BHRé

(Bactérie Hautement Résistante Emergente)

...parce que lors de votre séjour à l'hôpital, vous avez été pris en charge par le même personnel qu'un patient chez lequel une BHRé a été identifiée



Qu'est-ce qu'une BHRé ?

Une bactérie hautement résistante émergente (BHRé) est une bactérie résistante à la quasi-totalité des antibiotiques, ce qui rend difficile le traitement des infections. L'existence de ce type de bactérie est liée à l'utilisation excessive d'antibiotiques.



La transmission de la bactérie se fait essentiellement par les mains.

Le plus souvent, **la personne est porteuse** de la bactérie **sans** pour autant être infectée, c'est à dire malade.

En effet, la bactérie est présente dans le tube digestif parmi les autres bactéries de la flore intestinale. Elle peut toutefois être transmise à une personne fragile, qui présente un plus grand risque d'infection.

Le plus souvent, la bactérie disparaît spontanément de l'organisme.

Ce type de bactérie existe partout dans le monde et reste rare en France en comparaison avec d'autres pays. La France mène une stratégie de prévention et de dépistage face aux BHRé pour maintenir leur diffusion à un niveau le plus bas possible.

Pendant mon hospitalisation

Comment savoir que je ne deviens pas porteur d'une BHRé ?



On recherche, toutes les semaines, cette bactérie dans votre tube digestif, par un écouvillonnage rectal. C'est une technique simple et indolore, identique à la prise de la température rectale. Vous restez libre de refuser la réalisation de cet examen. Ces dépistages ne retarderont pas votre sortie.

Ces recherches, débutées au cours de votre hospitalisation, **pourront** être poursuivies si vous sortez en **convalescence** ou dans une autre **structure sanitaire**, jusqu'à ce qu'on dispose d'un total de 3 prélèvements négatifs.

A ma sortie du service

Que va-t-il se passer ?

⇒ **Lors d'un transfert dans un autre service ou en convalescence**

Vous serez pris en charge avec des mesures d'hygiène spécifiques, et les dépistages pourront être poursuivis.



⇒ **Lors d'une réhospitalisation**

Si vous devez à nouveau être hospitalisé dans l'année qui suit, **signalez dès votre admission** que vous avez été au contact d'un patient connu porteur d'une BHRé lors d'une précédente hospitalisation afin que les précautions spécifiques d'hygiène soient mises en place.

Un dépistage pourra vous être proposé.

...et si je rentre chez moi ou dans mon EHPAD ?

